

## Délibération n°25/03/2025-22

du mardi 25 mars 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 17 heures 05, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 mars 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL
- Présente en visioconférence : Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX), Françoise COURANJOU (Sylvaine DI CARO), Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Marc FERAUD (Arlette OLLIVIER), Daniel GAGNON (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA), Dimitri MOUDAR (Florian GAITE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Philippe CHARRIN

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Contrat de partenariat avec l'Atelier Buffile 2025-2028**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

Dans le cadre de son programme de cours publics (pratique amateur), l'école supérieure d'art propose depuis la rentrée scolaire 2022 six heures de cours de céramique.

L'école a missionné l'artiste céramiste aixois Romain Buffile pour mener ce projet pédagogique à destination du tout-public. Compte tenu de la spécificité de cette discipline, la proposition de l'enseignant nécessite d'être complétée par des invitations de divers professionnels spécialisés, artistes et artisans (faïencier, mouleur, tourneur, potier, etc.), afin de répondre au mieux aux attendus des publics concernés. Aussi, la conclusion d'un contrat avec comme seul intervenant Romain Buffile est un modèle inadapté aux objectifs et aux exigences du programme pédagogique visé.

Romain Buffile est par ailleurs gérant de l'Atelier Buffile, société dédiée à la création et à la production d'œuvres originales. Dans ce cadre, celui-ci collabore régulièrement avec des artistes associés et des artisans spécialisés constituant un réseau partenaires susceptibles d'enrichir le programme des cours hebdomadaires proposés à l'ESAAix.

Les cours initiés lors du premier contrat de partenariat sur la période 2022-2025 ayant rencontré un franc



succès, l'école supérieure d'art souhaite renouveler son contrat de partenariat avec l'Atelier Buffile sur la base d'un projet pédagogique élaboré sur trois années scolaires supplémentaires (2025-2028), intégrant le recours possible à des artistes et/ou artisans intervenants à la charge de l'Atelier Buffile, la visite possible pour les participants de l'Atelier Buffile implanté à Aix-en-Provence, ainsi que la proposition de rencontres-conférences avec les publics de l'école.

Romain Buffile, en tant que gérant de la SARL Atelier Buffile, restera le seul responsable de la bonne conduite du projet pédagogique élaboré en concertation et validé par la Direction de l'école supérieure d'art ; la contrepartie financière accordée à l'Atelier Buffile pour la réalisation du s'élève à un montant global de 33 600€ pour les 3 années de contrat, soit 350€ TTC par semaine d'enseignement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement du contrat de partenariat avec la SARL unipersonnelle Atelier Buffile dans le cadre des cours publics pour une durée de 3 ans (septembre 2025 à juillet 2028)
- APPROUV le montant des enseignements et autres prestations assurés par l'atelier Buffile à hauteur de 33 600€ pour la période allant du 22 septembre 2025 au 7 juillet 2028
- AUTORISER la directrice à signer le contrat de partenariat avec la SARL unipersonnelle Atelier Buffile dont le projet est joint en annexe
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, compte 611 – Contrats de prestations de services

Fait à Aix en Provence, le 25 mars 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**



Signé par : Dominique AUGÉY  
Date : 31/03/2025  
Qualité : Présidente



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
D'AIX  
EN  
PROVENCE  
FÉLIX CICCOLINI

Atelier Buffile - 13100 Aix-en-Provence  
04 81 40 00 00 www.atelierbuffile.com  
SIRET 20012931200018

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr